

INSEAMM CA 12/07/2021

Délibération n°DELIB_14_21_07_12_SUB_ROUVRIR

INSEAMM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 12 juillet 2021**

**ROUVRIR LE MONDE
Demande de financement**

Délibération n°DELIB_14_21_07_12_SUB_ROUVRIR

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 1^{er} juillet 2021.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21, L 1441-1 et suivants et les articles R. 1431-1 et suivants ;
- Le Code de l'Éducation Nationale, notamment ses articles L759-1 à L759-5 ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment les articles 71 et 82 ;
- Les statuts de l'Établissement.

INSEAMM CA 12/07/2021
Délibération n° DELIB_14_21_07_12_SUB_ROUVRIR

Le Président,

EXPOSE

La DRAC PACA invite des artistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à *Rouvrir le Monde* à nouveau avec les enfants, les jeunes, les familles et tous les habitants pendant l'été 2021.
Il s'agit pour les artistes de retrouver le chemin de la création artistique et de partager pendant les mois de juillet et d'août leur travail en cours, en développant une pratique artistique avec les habitants de la région Provence, Alpes, Côte-d'Azur.

Le programme *Rouvrir le Monde* sera décliné dans **deux dispositifs majeurs** sur l'ensemble du territoire, afin, d'une part, d'associer Culture et Loisirs pour tous les enfants, jeunes et adultes éloignés des pratiques culturelles, et, d'autre part, d'associer le plus possible d'habitants ou de touristes à des démarches participatives artistiques et culturelles :

1. Amplifier les initiatives « **création & transmission** » auprès d'enfants, jeunes et adultes éloignés des pratiques culturelles, avec des résidences de deux semaines **Résidences #RLM**
2. Encourager des **programmations culturelles participatives** sur les territoires en direction de tous les habitants avec **#RLM Ensemble**

Au titre des initiatives « création & Transmission », l'INSEAMM entend soutenir la création de jeunes artistes diplômés ou non des Beaux-arts de Marseille en établissant des conventions entre 40 artistes ou ensembles artistiques et structures d'accueil.

Le plan de financement faisant apparaître les financements à solliciter est le suivant :

Charges	Montant	Produits	Montant
Bourses artistes	80.000	État	80.000
Frais d'ingénierie	20.000	INSEAMM	20.000
TOTAL	100.000		100.000

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 12/07/2021

Délibération n°DELIB_14_21_07_12_SUB_ROUVRIR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le versement de bourses forfaitaires de résidence de 2000€ aux artistes ou ensembles artistiques retenus pour le projet. Les résidences dureront deux semaines entre le 1^{er} juillet et le 15 novembre 2021.

Article 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération.

Article 3 : d'autoriser le Directeur général à solliciter le financement de l'État dans la limite des montants totaux indiqués dans le budget.

Article 4 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

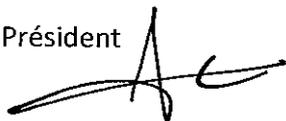
Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 12 juillet 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20210712-14210712ROUVRIR-DE
Reçu le 12/07/2021

